

REPUBLIQUE  
FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DU  
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
11	17

CD

Date de la  
convocation  
11 août 2023

Objet de la délibération

**CESSION  
DE  
LA PARCELLE  
COMMUNALE  
CADASTRÉE  
SECTION AD N° 314  
A LA SAS NOUVELLE  
CAVE**

Délibération Affichée le <b>21 AOUT 2023</b>
Transmise en Préfecture le <b>21 AOUT 2023</b>

# REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 17 AOÛT 2023



DELIBERATION N° 01

DU

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept août, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- ↪ Mme CARIAT Christine qui a donné procuration à Mme REWUCKI Catherine.
- ↪ M. CHANEAC Guy qui a donné procuration à M. ZAMBUJO Alain.
- ↪ M. ETTORI Bruno qui a donné procuration à M. MAZAUDIER Jean-Claude.
- ↪ Mme GONZALVO Vanessa, absente excusée.
- ↪ Mme MOUSSET Fabienne qui a donné procuration à Mme FILIPIAK Michèle.
- ↪ Mme PERROTIN Karine qui a donné procuration à M. PORTAL Jocelyn.
- ↪ Mme RAVAT Lisette qui a donné procuration à M. CUILLE Jean-Marie.
- ↪ Mme VILLANUEVA Christelle, absente excusée.

M. CUILLE Jean-Marie a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 05/06/2023, Mme MOREAU Monia gérante de la SAS NOUVELLE CAVE propose à la commune d'acquérir la parcelle communale cadastrée section AD N° 314 d'une surface de 520 m<sup>2</sup> dont la commune est propriétaire afin de l'intégrer dans son projet de réhabilitation de la cave coopérative en logements.

Madame MOREAU propose d'acquérir cette parcelle et de la régler de la façon suivante :

- ↪ contre un échange de terrain de 266 m<sup>2</sup>
- ↪ le paiement d'une somme complémentaire représentant la différence entre la surface cédée et la surface de la parcelle AD N° 314, soit 254 m<sup>2</sup>.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal :

- 1°) de céder à Madame MOREAU Monia, gérante de la SAS NOUVELLE CAVE, au prix de 16 €uros le mètre carré, 254 m<sup>2</sup> sur les 520 m<sup>2</sup> de la parcelle communale, cadastrée section AD N° 314, soit 4 064 €uros (QUATRE MILLE SOIXANTE QUATRE EUROS).
- 2°) de procéder à l'échange suivant :
  - ↳ la commune cède à Mme MOREAU Monia, gérante de la SAS NOUVELLE CAVE, 266 m<sup>2</sup> sur les 520 m<sup>2</sup> de la parcelle AD N° 314.
  - ↳ Mme MOREAU Monia, gérante de la SAS NOUVELLE CAVE cède à la commune 226 m<sup>2</sup> issus des espaces à régulariser figurant en jaune sur le plan d'alignement ci-après.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, par :

- 17 voix pour.

**APPROUVE** la vente de 254 m<sup>2</sup> de terrain issus de la parcelle communale cadastrée AD N° 314 à Mme MOREAU Monia, gérante de la SAS NOUVELLE CAVE, au prix de 16 €uros le mètre carré, soit 4 064 €uros (QUATRE MILLE SOIXANTE QUATRE EUROS).

**APPROUVE** l'échange de terrains entre la commune et Mme MOREAU Monia, gérante de la SAS NOUVELLE CAVE.

**DECIDE** que cet échange se fera sans soulte.

**DIT** que les frais de géomètre et de Notaire seront à la charge de Mme MOREAU Monia, gérant de la SAS NOUVELLE CAVE.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, l'un de ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire  
CUILLÉ Jean-Marie

Le Maire  
MAZAUDIER Jean-Claude

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230817-DE01-17AOUT2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2023

Affichage : 17/08/2023

CHIVAS

Géomètre Expert DPLG  
41100 3010 11-110001

Département du Gard  
Commune de SAINT CHAPTES

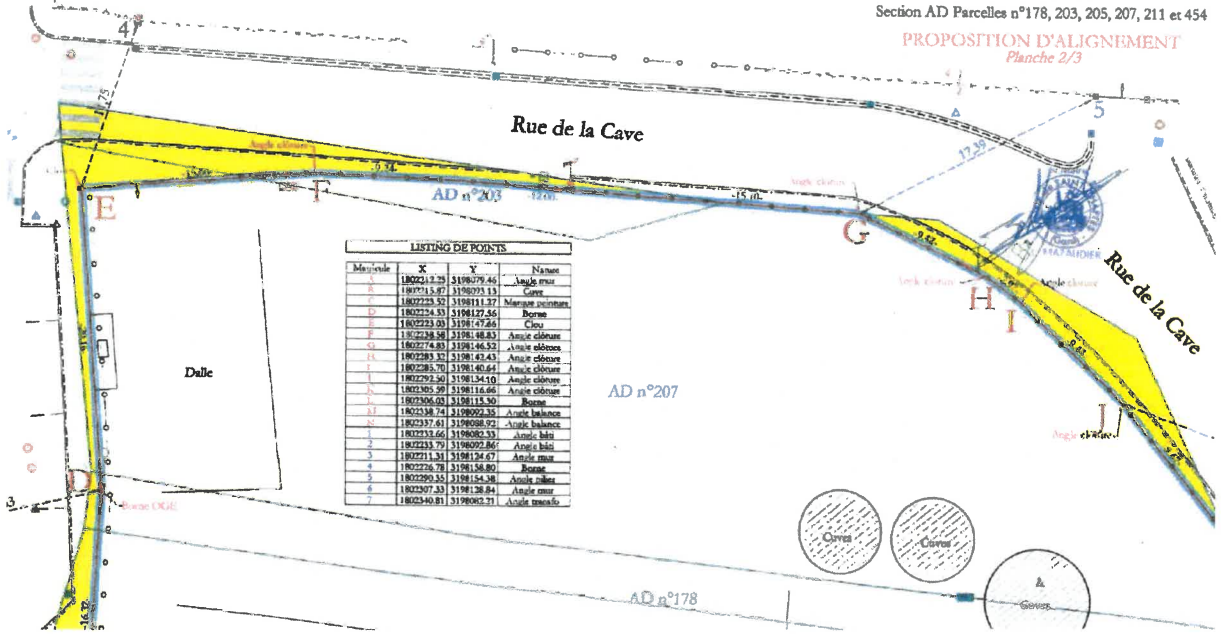
Propriété : Les Vignerons de Malgoires

Section AD Parcelles n°178, 203, 205, 207, 211 et 454

PROPOSITION D'ALIGNEMENT  
Planche 2/3

LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite de fait de l'ouvrage public
- Cotes planimétriques
- Espace à régulariser (cession)



CHIVAS

Géomètre Expert DPLG  
41100 3010 11-110001

Département du Gard  
Commune de SAINT CHAPTES

Propriété : Les Vignerons de Malgoires

Section AD Parcelles n°178, 203, 205, 207, 211 et 454

PROPOSITION D'ALIGNEMENT  
Planche 3/3

LEGENDE

- Application graphique du parcellaire cadastral
- Limite de fait de l'ouvrage public
- Cotes planimétriques
- Espace à régulariser (cession)

